



# Certification complémentaire d'histoire de l'Art session 2017.

publié le 28/04/2017 - mis à jour le 03/10/2024

*Descriptif :*

Rapport du jury de la certification complémentaire d'histoire de l'art - session 2017 -

*Sommaire :*

- 1 La réglementation en vigueur pour l'épreuve de certification complémentaire
- 2 Les dossiers des candidats : remarques sur la session 2017 et préconisations pour les prochains candidats
- 3 L'entretien avec le jury : remarques sur la session 2017 et préconisations pour les prochains candidats

## Certification complémentaire « Histoire de l'art »

Académie de Poitiers - Session 2017

### Rapport du jury

L'épreuve de certification complémentaire ainsi que les délibérations du jury se sont déroulées le **jeudi 30 mars 2017**, à la division des examens et concours (DEC) du rectorat à Poitiers.

Le jury se composait des deux IA-IPR, référents académiques du dossier « Histoire des arts », et d'un professeur enseignant l'Histoire des arts en lycée :

- Nelly Genatio, IA-IPR d'Education musicale et chant choral, co-référente Histoire des arts
- Laurent Marien, IA-IPR d'Histoire-géographie, co-référent Histoire des arts
- Patrick Sembel, professeur agrégé d'Histoire-géographie, enseignant en section Histoire des arts.

Pour **cette session 2017**, cinq candidats nous ont fait parvenir leurs dossiers dans les délais de rigueur. Ils ont été reçus par le jury à l'exception d'un candidat qui, finalement, n'a pas souhaité se présenter à l'entretien. Deux enseignants ont obtenu la certification.

DISCIPLINES	Histoire-géographie	Arts plastiques	Philosophie	Lettres	TOTAL
NOMBRE D'INSCRITS	1	1	1	2	5
NOMBRE DE PRESENTS	0	1	1	2	4
NOMBRE D'ADMIS	0	1	1	0	2

En premier lieu, le jury s'étonne qu'un candidat ne se soit pas présenté le jour de l'entretien. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le candidat n'a rien à perdre mais tout à apprendre à rencontrer le jury. Ce dernier, précisons-le, accueille les candidats avec bienveillance et tente de les mettre à l'aise pour l'entretien.

### ● 1 La réglementation en vigueur pour l'épreuve de certification complémentaire

Le **BO n°39 du 28 octobre 2004** [🔗](#) précise que :

*« L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans*

*l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

*Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en oeuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».*

## ● 2 Les dossiers des candidats : remarques sur la session 2017 et préconisations pour les prochains candidats

La lecture des dossiers transmis permet déjà au jury de mesurer à la fois la préparation du candidat, sa projection dans l'enseignement d'histoire des arts, et l'état de sa réflexion sur l'enseignement de l'histoire des arts.

L'élaboration du dossier doit par conséquent retenir toute l'attention du candidat. C'est également un travail qui doit être mûri, aussi est-il recommandé de soigner cette production, de composer ce document bien en amont et d'y revenir une ou plusieurs fois avant de le transmettre.

Les candidats sont invités à être attentifs à l'expression, à la présentation et à la mise en page notamment. Une relecture méticuleuse est vivement conseillée pour corriger les coquilles et maladresses, ainsi que pour mettre en valeur par une expression concise et précise la réflexion du candidat.

Rappelons que l'objectif de ce dossier est de contribuer à convaincre le jury que le candidat présente les qualités et les compétences attendues pour obtenir la certification, illustrées par une rédaction réflexive sur son parcours de formation, notamment en lien avec l'Histoire des Arts, et par une proposition pédagogique concrète et précise.

Comme chaque année, c'est par cet écrit que s'instaure un premier contact du candidat avec le jury. Dans un second temps, au moment de l'entretien, ce document constitue un appui non négligeable susceptible d'orienter et de nourrir les échanges.

La délivrance de la certification complémentaire implique une connaissance des textes réglementaires (programmes, objectifs et enjeux de l'enseignement d'histoire des arts sur toute la période de scolarité obligatoire), une expérience pédagogique de cet enseignement et une interrogation conséquente sur son sens, y compris dans le cadre du développement, chez tous les élèves, de compétences transversales indispensables à leur formation générale.

## ● 3 L'entretien avec le jury : remarques sur la session 2017 et préconisations pour les prochains candidats

L'entretien est l'occasion pour le jury d'évaluer la réflexion des candidats sur l'enseignement de l'histoire des arts, ses enjeux, ses objectifs de formation, et de mesurer la maîtrise des démarches et des contenus des programmes d'histoire des arts, de l'école au lycée.

Le jury cherche à mesurer la maîtrise des quelques textes réglementaires, les options histoires des arts - **facultative et de spécialité** -, ou encore **l'enseignement d'exploration « Patrimoine »** et au-delà, sur la place de l'histoire des arts dans **la nouvelle épreuve orale du DNB** ainsi que son rôle dans les **EPI** et dans les **Parcours**.

Par ailleurs, l'existence de cette certification complémentaire en histoire de l'art témoigne du caractère pluridisciplinaire de cet enseignement.

Le jury relève **deux écueils principaux** :

- une méconnaissance des instructions officielles dans les champs de l'histoire de l'art et de l'histoire des arts : le cadre général des enseignements de collège et de lycée est mal connu, les programmes d'enseignement sont survolés, les questions limitatives du baccalauréat sont parfois ignorées comme les modalités d'organisation de l'oral du DNB au collège, le contexte partenarial et culturel n'est pas approfondi. Le candidat ne peut ignorer le parcours cohérent mise en place dans le champ de cette histoire des arts

depuis l'école jusqu'au lycée et sur tous les niveaux d'enseignement. C'est d'autant plus vrai avec la mise en œuvre du **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**.

- une approche de l'enseignement de l'HIDA encore trop cloisonnée, parfois en lien exclusif avec la discipline d'origine du candidat, ou pire, l'absence de réflexion conduite sur cet enseignement. Le jury attend du candidat une analyse sur la nature de cet enseignement et sur ses enjeux en particulier dans la perspective des apprentissages et des acquisitions des élèves. C'est à la fois des perspectives épistémologiques, didactiques, voire pédagogiques que le jury attend.

Il faut le rappeler, on n'enseigne pas seul l'histoire des arts. C'est le fruit d'un travail collectif, d'une collaboration d'une équipe d'enseignants de différentes disciplines. C'est aussi l'ambition du jury que d'évaluer des habitudes de travail interdisciplinaire et des postures permettant un travail enrichi du regard de plusieurs disciplines.

De manière générale, le jury se réjouit de trouver les principaux éléments incontournables pour qui veut briguer cette certification complémentaire :

- une maîtrise des dispositions réglementaires et des programmes (incluant les programmes limitatifs en cours) qui encadrent les diverses formes de cet enseignement sur tous les niveaux du cursus scolaire, avec une attention particulière sur les enseignements en lycée : enseignements d'exploration et options (facultative ou de spécialité). La pérennité d'un enseignement d'histoire des arts au collège, enseignement culturel et artistique transversal et co-disciplinaire, n'est évidemment pas négligeable. Par ailleurs, la réforme des pratiques d'évaluations et de ses finalités implique qu'un candidat puisse expliciter les modalités d'évaluation possibles de ces enseignements, au quotidien dans la classe, pour le DNB comme pour le Baccalauréat.
- une réflexion approfondie sur les articulations entre approche artistique et approche historique, entre expérience esthétique et découverte/mémorisation de repères culturels, et plus globalement sur la dialectique entre le sensible et le sensé ;
- une approche fine des nuances entre les termes utilisés : par exemple, discipline/enseignement, option de spécialité/option facultative/enseignement d'exploration, programme/organisation, histoire des arts / histoire de l'art, domaines/champs, objets/œuvres, thèmes/thématiques ;
- une connaissance des objectifs, sinon des démarches, des disciplines autres que la sienne, ne serait-ce que pour donner corps à des références ou des appels à l'interdisciplinarité qui ne doivent pas relever d'un automatisme creux.
- Une disposition pédagogique qui articule très régulièrement le programme d'histoire des arts avec les autres programmes disciplinaires, qui intègre naturellement une dimension artistique et culturelle dans tout projet disciplinaire et interdisciplinaire (par exemple en collège dans les EPI, quelle qu'en soit leur thématique) et qui rende visible la contribution de l'histoire des arts aux différents parcours, notamment le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) au regard de la communauté éducative.

Le jury souhaite réaffirmer que la certification impose une préparation exigeante. Dans cette perspective, il est possible de s'inscrire à différents stages à l'offre dans le **Plan de Formation Académique**.

Des ressources sont disponibles sur

- ▶ [les sites académiques](#) 
- ▶ [le portail national d'histoire des arts](#) 
- ▶ les sites de grandes institutions culturelles ([INHA](#) ...).

Par ailleurs, il n'est sans doute pas d'initiative plus efficace que celle de prendre contact avec une équipe d'enseignants en lycée, en charge d'une section d'histoire des arts, de les rencontrer et d'observer quelques séances d'enseignement.

L'ambition du jury est de mesurer la capacité du candidat à se projeter dans une équipe d'histoire des arts. L'expérience pédagogique réelle ou théorique, qui constitue la seconde partie du dossier, est d'autant plus éclairante quand ces pré-requis réflexifs sont solides.

Le jury relève que l'exercice est, de manière générale, encore plus difficile pour un jeune enseignant puisqu'il s'agit d'avoir acquis d'emblée une conscience claire des enjeux d'un enseignement d'une grande complexité, alors même que, bien souvent, cette conscience est encore fragile concernant sa propre discipline de recrutement (ce qui est tout à fait compréhensible). Rappelons au moment de conclure ce rapport que la délivrance de la certification ne signifie pas automatiquement une affectation en lycée dans une section d'histoire des arts.

Laurent Marien,  
Président du jury, session 2017



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.